



Publié sur RFI (<http://www.rfi.fr>)

Haïtiens en transit : « Ils n'avaient pas vocation à rester en France »

Créé le 2010-12-29 22:32

Par RFI

Haïti

0

La Cour d'appel de Paris a ordonné mercredi 29 décembre 2010 la remise en liberté de quinze Haïtiens arrivés jeudi sans visa en France et qui avaient été placés en zone d'attente à l'aéroport d'Orly. Au total, les 32 Haïtiens arrivés le même jour de Port-au-Prince, munis de simples visas de transit, ont tous été libérés par la justice. Ils disent fuir la misère ou les violences politiques. Arrêtés par la police aux frontières, ils devaient se rendre au Bénin, via Paris et disposaient donc d'un visa de transit pour la France remis par l'ambassade de Port-au-Prince. Pour Didier Le Bret, ambassadeur de France en Haïti, ces personnes ont abusé d'un programme d'échange d'étudiants mis en place entre Port-au-Prince et Cotonou.

RFI : En quoi ces Haïtiens auraient-ils abusés d'un programme d'échange entre Haïti et le Bénin ?

Didier Le Bret : Il y a eu deux vagues de départs, les 23 et 25 décembre, de soixante-quinze ressortissants haïtiens en tout, sur les deux aéroports Orly et Roissy. Donc leur destination finale devait être le Bénin – Cotonou – dans le cadre d'un échange de jeunes, où les autorités béninoises s'étaient engagées à accueillir des étudiants haïtiens.

Il se trouve que nous leur avons délivré des visas de transit, pour aller jusqu'à leur destination finale, et qu'une fois arrivés aux aéroports parisiens, ils ont demandé à rester, au nom du droit d'asile.

RFI : Donc concrètement, pour ces Haïtiens-là, leur transit ne fonctionnait pas parce qu'ils changeaient d'aéroport entre Roissy et Orly ?

Didier Le Bret : Voilà. C'est-à-dire qu'au départ, ils devaient se rendre à Orly, et finalement ils ont changé leurs billets et sont passés par Roissy. Nous, quand on a constitué les dossiers, il s'agissait bien évidemment d'un visa de transit, au départ de Port-au-Prince via Saint-Domingue, ensuite Tripoli et destination finale Cotonou.

Donc, entre temps ils ont changé leurs billets, sans bien sûr prévenir le consulat. Et voilà, c'est comme ça qu'on s'est retrouvés dans cette situation.

RFI : Parce qu'il y a donc ce programme d'accueil d'étudiants haïtiens au Bénin, et donc la France intervient dans cette affaire, parce que les jeunes ont besoin d'un visa pour Paris ?

Didier Le Bret : Absolument. Il est tout récent parce que l'idée est née il y a plus d'un an. Le

gouvernement haïtien a souhaité d'abord négocier avec les autorités béninoises un accord intergouvernemental, précisant les modalités d'accueil, les filières dans lesquelles les étudiants étudieraient, les conditions d'octroi de bourse, etc., avant d'envoyer leurs étudiants comme ça, un petit peu au hasard.

Il y a eu des précédents – d'ailleurs malheureux – d'étudiants haïtiens au Bénin, et c'est pour ça que le gouvernement avait souhaité encadrer ce programme. L'accord intergouvernemental vient juste d'être négocié. La sélection des étudiants a eu lieu le 23 décembre, et les départs sont prévus pour cent-dix étudiants début janvier.

30 % de plus de visas que l'an dernier

Donc on voit bien que ce programme existe. Nous, on délivrera des visas pour ces étudiants, au vu des documents officiels qui nous seront présentés par les autorités haïtiennes. Et il est malheureux que soixante-quinze ressortissants haïtiens aient pu détourner d'une certaine manière ce programme, en donnant le sentiment qu'ils allaient faire des études au Bénin, alors qu'en fait, sans doute, leur intention première était bien de rester en France.

On a entendu dans les médias, qu'ils souhaitaient retrouver leurs familles et qu'ils étaient en France dans le cadre du regroupement familial. En fait, il ne s'agit pas du tout de regroupement familial. Aucune demande de regroupement familial n'a été faite par ces ressortissants haïtiens, il s'agissait donc exclusivement de visas de transit. Et c'est au vu de documents qui nous ont été présentés au moment de la constitution des dossiers, que nous leur avons accordé ces visas de transit.

RFI : Ces Haïtiens-là ne faisaient donc pas partie du programme de regroupement familial, mais il avait été dit après le séisme, qu'un effort serait fait sur les visas pour le regroupement familial.

Didier Le Bret : Cet effort a été plus que conséquent, puisque l'an dernier sur la même période, donc en 2009, on a délivré moins de cent visas au titre du regroupement familial. Cette année on est à près de cinq cents. Donc on a multiplié par cinq le nombre total de visas, au titre du regroupement familial.

De la même façon, le gouvernement français s'était engagé à ne signer aucune expulsion d'Haïtiens en situation irrégulière. Ca a été le cas. Donc voilà. On ne peut pas dire que des efforts n'ont pas été faits. Ils ont été conséquents.

Pareil pour notre politique de visas. On a délivré, dans une année réduite pour cause de séisme en 2010, 30 % de plus de visas que l'an dernier. Donc on a vraiment tenu compte de la situation. C'est un mauvais procès d'intention que l'on fait.

J'ai lu dans certains médias qu'on était choqué du fait qu'on avait fait venir des enfants adoptés par des familles françaises, et qu'on refusait le regroupement familial à soixante-quinze Haïtiens. Une fois encore, ce n'est pas du tout le sujet. Ils n'avaient pas vocation à rester en France, puisque leur destination finale était le Bénin.

RFI : Ces soixante-quinze Haïtiens vont devoir logiquement être ramenés en Haïti. Qu'est-ce qui peut être fait vraiment pour ces gens-là ?

Didier Le Bret : Ecoutez... Les juridictions compétentes ont été saisies. A partir du moment où elles ont demandé le droit d'asile, il y a des délais d'instruction des dossiers. Donc, voilà. Pour l'instant, ces personnes sont en France et il n'est pas envisagé à ce stade, de les faire retourner dans leur pays. Mais une fois encore, les instances compétentes sont saisies. Il faudra attendre le résultat.

RFI : Du coup, est-ce qu'il y a aussi des discussions aujourd'hui, pour savoir le devenir de ces étudiants ou de ces jeunes Hàïtiens ?

Didier Le Bret : J'ai adressé une lettre à la ministre des Affaires étrangères de la République d'Hàïti. On sera bien évidemment très vigilants sur la suite de ce programme, et on ne délivrera de visa de transit qu'aux vrais étudiants hàïtiens, uniquement au vu de documents qui nous seront présentés par les autorités officielles hàïtiennes, à savoir le ministère des Affaires étrangères, avec la liste précise des étudiants qui ont été sélectionnés et qui sont réellement prévus pour faire partie de ce programme.



Didier Le Bret, ambassadeur de France en Hàïti.
Ambassade de France en Hàïti

[Deux groupes d'Hàïtiens arrivent à Paris sans visa pour la France](#)

[Le 8 décembre, les résultats de l'élection présidentielle en Hàïti sont contestés](#)

[Hàïti attend le retour des experts de l'OEA pour recompter les voix](#)

[Les enfants hàïtiens adoptés sont arrivés à Roissy](#)

[Des parents adoptants français à Hàïti pour chercher leurs enfants](#)

[Hàïti : plus de 300 enfants adoptés vont pouvoir passer Noël en France](#)

URL source: <http://www.rfi.fr/ameriques/20101229-haiti>